

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Travaux de voirie 2025 : choix de l'entreprise - DE_033_2025

Séance du jeudi 17 juillet 2025

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 10 juillet 2025

Présents : 12

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

dix-sept juillet deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, CHRISTELLE CHAUVET, JEAN CHRISTOPHE GUY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés:

Absents: SYLVIE LACOMBE, JORDAN ANGELVY

Excusés:

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 1 lot lancé le 7 juin 2025 pour les travaux de rénovation de la voirie communale. La date limite de dépôt était fixée au 9 juillet 2025.

Après ouverture des plis et analyse par le maître d'œuvre, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour le prix des prestations et 50 % pour la valeur technique), une proposition d'attribution nous a été remise. L'offre la plus avantageuse est celle de l'entreprise suivante :

- Pour le lot unique : Entreprise EUROVIA pour un montant de 98 632.90 € HT pour le marché de base .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le lot de l'appel d'offre relatif à la réalisation des travaux de rénovation de la voirie communale à l'entreprise citée ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 22/07/2025
et publication ou notification du 22/07/2025

Le Maire,
A.DUJOLS

Le Maire,
A.DUJOLS



Le secrétaire de séance,
S.GAILLARD

Date de transmission de l'acte: 22/07/2025

Date de réception de l'AR: 22/07/2025

015-211501754-DE_033_2025-DE

A G E D I